

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 15 juillet 2024 à 20 heures 30 minutes  
Salle du Conseil Municipal  
Quorum : 8

**Présents :** Mme AJCHENBAUM Judith, Mme AURAND Aurélie, M. BONTE Erwan, M. DANIEL Francis, Mme FRASSIN Claudine, M MEYSSONNIER Noël, M. PECH Anthony, M. SARRAN Jérôme.

**Procurations :** M. JAROSZ Axel donne pouvoir à M. SARRAN Jérôme, M. KORTE Stéphane donne procuration à M BONTE Erwan, Mme RAYNAUD Inès donne procuration à Mme AJCHENBAUM Judith.

**Absents :** Mme BUC Agnès, M. KAPPEL Sébastien.

**Excusé :**

**Secrétaire de séance :** M PECH Anthony.

**Président de séance :** Mme AJCHENBAUM Judith.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 20 juin 2024, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Association Centre de Loisirs de FIAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

### **1- Mission d'étude relative à l'élaboration/révision du schéma et zonage d'assainissement de la commune de FIAC dans le cadre du groupement de commandes passé par la CCLPA**

Vu la délibération n°2024/57 du Conseil Communautaire, en date du 30 avril 2024, approuvant la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'une procédure de consultation pour la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA,

Vu la délibération n°2024/85 du Conseil Communautaire, en date du 09 juillet 2024, attribuant le marché dans le cadre du groupement de commandes pour la passation d'une procédure de consultation pour la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA,

Considérant que les communes de Cuq, Fiac, Fréjeville, Lautrec, Montdragon, Puycalvel, Teyssode et Viterbe ont adhéré au groupement de commandes passé par la CCLPA avec la signature d'une convention, Madame le Maire précise que la commune de FIAC avec l'accompagnement de la CCLPA, va mener une mission d'étude relative à l'élaboration/révision du schéma et zonage d'assainissement de la commune.

La société ALTEREO a été retenu pour un montant de 25 000 HT.

Afin de mener à bien cette étude, Madame le Maire précise qu'il y a lieu de demander un accompagnement technique mais aussi financier auprès du Département du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Concernant le volet financier, Madame le Maire propose le plan de financement suivant pour cette mission d'étude :

Agence de l'Eau Adour-Garonne (50%).....	12 500 €
Département du Tarn (30%).....	7 500 €
Commune de FIAC.....	5 000 €
	25 000 € HT

Au vu de ces éléments, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de la mission d'étude relative à l'élaboration/révision du schéma et zonage

d'assainissement de la commune de FIAC, comme détaillé ci-dessus et de solliciter auprès du Département du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne un accompagnement technique lors de la réalisation de cette étude mais aussi un accompagnement financier par le biais d'une subvention, comme précisé dans le plan de financement ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de FIAC, à l'unanimité, approuve le plan de financement de mission d'étude relative à l'élaboration/révision du schéma et zonage d'assainissement de la commune de FIAC comme détaillé ci-dessus, sollicite auprès du Département du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne un accompagnement technique lors de la réalisation de cette étude mais aussi un accompagnement financier par le biais d'une subvention comme précisée dans le plan de financement ci-dessus, dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget annexe Assainissement 2024, donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## **2- Décision Modificative n°1 - budget assainissement - ajustements de crédits**

Madame Judith AJCHENBAUM, Maire, expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61523 (011) : Réseaux	- 10 200,00	74 (74) : Subventions d'exploitation	20 000,00
617 ( 011) : Études et recherches	30 000,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercice antérieur)	200,00		
	20 000,00		20 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>20 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>20 000,00</b>

Madame Judith AJCHENBAUM, Maire, invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## **3- Attribution d'une subvention à l'association Centre de Loisirs de Fiac**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a versé à l'association Centre de Loisirs de FIAC une subvention de fonctionnement de 20 000 € (part fixe) en avril 2024.

Madame le Maire demande maintenant aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention de fonctionnement (part variable) de 20 000€, conformément à l'article 3 - Titre 3 de la convention et à l'avenant n°2 du 15 avril 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 20 000€ de subvention de fonctionnement - part variable - au Centre de Loisirs de FIAC.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

#### **4- Règlement du concours «200 ans d'histoire à FIAC»**

Pour les 200 ans du rattachement de la commune de BRAZIS à la commune de FIAC, ordonnance du 21 juillet 1824 signée par LOUIS XVIII, la commune organise un concours artistique.

Il s'agit d'encourager chacun à exprimer sa vision, sa sensibilité ou son expérience par le biais de créations visuelles, écrites, audio, vidéo ou sculptures.

Ce concours artistique, libre et gratuit, est ouvert à toute personne physique, professionnel ou amateur, sans restriction d'âge et se déroule du 30 juin au 05 septembre 2024.

Les contributions seront exposées lors de la journée du patrimoine le 22 septembre 2024 pour la commémoration de l'événement.

Aussi et afin de déterminer les modalités exactes de réalisation du concours, un règlement a été élaboré.

Il est donc proposé aux membres de l'Assemblée d'approuver le règlement de concours.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement du concours «200 ans d'histoire à FIAC» comme annexé à la présente délibération.

***VOTE : Adoptée à l'unanimité***

#### **5- Devis de réfection de la route de Montenbosc**

Dans le cadre des travaux de réfection de la route de Montenbosc, Madame le Maire présente 2 devis :

- BRESSOLLES TP pour un montant de 21 113,60€ HT soit 25 336,32€ TTC ;
- NGE ROUTES pour un montant de 20 430,03€ HT soit 24 516,04€ TTC.

Après échange de vue, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de BRESSOLLES TP pour un montant de 21 113,60€ HT soit 25 336,32€ TTC et autorise le maire à signer le devis.

***VOTE : Adoptée à l'unanimité***

#### **6- Avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Association Centre de Loisirs de FIAC**

Vu la délibération n°2022-081 du Conseil Municipal du 25 juillet 2022 relative au renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Centre de Loisirs de FIAC,

Vu l'article 4 du Titre 2 de la dite convention qui indique les moyens mis à disposition par la commune,

Considérant la demande de l'association Centre de Loisirs de FIAC de mettre à disposition de façon ponctuelle un agent communal - hors restauration - pour pallier l'absence d'un salarié momentanément indisponible,

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée d'établir un avenant à la convention d'objectifs et de moyens conclue le 25 juillet 2022 avec l'Association Centre de Loisirs de FIAC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, d'approuver l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Centre de Loisirs de FIAC et d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant.

***VOTE : Adoptée à l'unanimité***

#### **7- Questions diverses**

**7-1** Le bulletin municipal sera distribué avant le 28 juillet 2024.

**7-2** Les Fêtes de Fiac se dérouleront du vendredi 2 août 2024 au dimanche 4 août 2024. Le dépôt de gerbe aura lieu le 4 août à 11h au Monument aux Morts et sera suivi d'un pot de l'amitié offert par la mairie.

**7-3** Vide-grenier organisé par la société communale de chasse : dimanche 25 août 2024.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été soumises au Conseil Municipal, Madame Judith AJCHENBAUM, Maire, déclare la séance close à 21h15.

AJCHENBAUM Judith	
AURAND Aurélie	
BONTE Erwan	
BUC Agnès	Absente
DANIEL Francis	
FRASSIN Claudine	
JAROSZ Axel	Procuration à M Jérôme SARRAN
KAPPEL Sébastien	Absent
KORTE Stéphane	Procuration à M Erwan BONTE
MEYSSONNIER Noël	
PECH Anthony	
RAYNAUD Inès	Procuration à Mme Judith AJCHENBAUM
SARRAN Jérôme	